

A-t-on élu un maire ou un promoteur immobilier ?

Dites NON à la liquidation de votre commune

- NON à la **disparition des stades** au profit de promoteurs immobiliers, **et des gymnases COSEC et Gym B** en centre ville
- NON à l'**abandon de l'école Chabaud** au profit de promoteurs immobiliers et NON à l'entassement des élèves dans des algécos sur le stade et à l'école du Rialet.
- NON à la **destruction de Maurin des Maures** au profit de promoteurs immobiliers **et non à la suppression de la Bastide Pisan.**
- NON à la **vente à prix bradé du parc naturel communal de 13ha du Yotel** à des promoteurs immobiliers
- NON à la **vente de l'espace arboré de platanes** à l'entrée de la ville (lieu de la brocante du jeudi) pour la construction d'immeubles commerciaux.

A quand la vente de la mairie ???

Le maire ne vous demande pas votre avis pourtant c'est VOTRE ville

**REAGISSEZ - DITES STOP
SIGNEZ et FAITES SIGNER**



Dites NON à la liquidation de votre commune

	NOM Prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			

A retourner à l'adresse Place Publique Cogolin, 130 avenue de la Giscle, 83310 COGOLIN